

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **14 novembre 2011**

Décision n° **B-2011-2712**

commune (s) : Feyzin

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située rue du docteur Long et appartenant à Mme Nicole Akélian -
Décision modificative à la décision du Bureau n° 2010-1814 du 11 octobre 2010

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de
l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 7 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 15 novembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Bernard R.), Barge, Colin (pouvoir à M. Barral), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin, Frih (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Charles, Sécheresse, Lebuhotel.

Bureau du 14 novembre 2011**Décision n° B-2011-2712**

commune (s) : Feyzin

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située rue du docteur Long et appartenant à Mme Nicole Akélian - Décision modificative à la décision du Bureau n° 2010-1814 du 11 octobre 2010**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 octobre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par décision n° B-2010-1814 du 11 octobre 2010, le Bureau a approuvé l'acquisition au prix de 18 225 €, bien libre de toute location ou occupation, d'une parcelle cadastrée BA 16, située rue du docteur Long à Feyzin et appartenant à madame Nicole Akélian.

Or, cette parcelle étant cultivée par un exploitant agricole identifié, il y a lieu de considérer qu'il s'agit d'un bien occupé.

Il convient donc de redélibérer en raison de la situation locative du bien.

Les autres éléments figurant dans la décision du Bureau susvisée restent inchangés ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Approuve la modification de la décision du Bureau n° B-2010-1814 du 11 octobre 2010. La parcelle à acquérir cadastrée BA 16, située rue du docteur Long à Feyzin et appartenant à madame Nicole Akélian, étant un bien occupé.

Les autres éléments figurant dans la décision du Bureau susvisée restent inchangés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2011.